

Séance du **31 janvier 2019**

Présidence de **M. Martino Rizzello**, président

Préavis relatif à « Etablissement d'une zone réservée selon l'art. 46 LATC – Quartier Plan-Dessus » (2018/P28)

Rapporteur : Mme Elodie Lopez

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N°28/2018, du 6 décembre 2018, concernant l'établissement d'une zone réservée selon l'art. 46 LATC - Quartier de Plan-Dessus ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'adopter le plan et le règlement de la zone réservée selon l'art. 46 LATC ;
2. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions formées dans le cadre de l'enquête publique, telles qu'elles figurent au chapitre 5 du préavis et de lever les oppositions.

Ainsi délibéré en séance du **31 janvier 2019**

Adopté à une large majorité (une quinzaine d'avis contraires et deux abstentions).

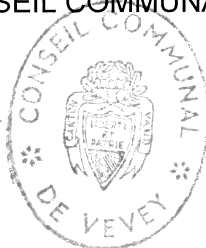
Pour extrait conforme le **7 février 2019**.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

le Président



Martino Rizzello



la Secrétaire



Carole Dind